

M. LAMBERT: Par exemple, en Alberta. Je crois que Lloydminster ne sera pas relié au réseau à micro-ondes. Il existe aussi nombre d'autres postes dans le même cas. Certainement dans le nord de l'Ontario et le nord du Québec il existe un grand nombre d'entre elles qui ne sont pas ainsi reliées et où tout est présenté par cinéscope.

M. AIKEN: On est alors obligé de recourir au service postal.

M. LAMBERT: Oui, il s'agit d'un film, et c'est la seule façon de le faire.

M. PICKERSGILL: Je suppose qu'il faudrait au moins 5 ou 6 heures pour transporter des cinéscopes d'Edmonton à Lloydminster.

M. LAMBERT: Vous entrez dans un domaine que je ne connais pas très bien, mais je sais que, par le passé, on avait tout intérêt à présenter les films commerciaux aussi rapidement que possible et l'on a découvert que cela ne pourrait se faire guère plus vite que cela.

M. PICKERSGILL: Je ne prétends pas que nous devrions adopter une loi ou un décret obligeant à l'impossible. Cependant, actuellement, dans les provinces Maritimes et à Terre-Neuve, ces émissions des "Affaires de l'État" sont quelquefois retardées d'une semaine complète. Très souvent, lorsqu'il y a quelque chose de spécial dans ces émissions, elles ont l'air tout à fait ridicules au moment où on les présente. Ce n'est plus nécessaire du tout. Il y a deux endroits que je connais qui sont reliés au réseau de micro-ondes, comme Saint-Jean.

M. LAMBERT: On admettra que c'est aussi ridicule que de présenter, comme il y a deux ans, un programme de Noël le jour de l'An ou même une semaine après le jour de l'An.

M. PICKERSGILL: Dans le temps, on n'y pouvait rien. Maintenant c'est changé et pourtant la chose se répète.

M. BELL (*Carleton*): Ne devrions-nous pas demander à M. Lambert s'il peut obtenir une déclaration de la société Radio-Canada sur la façon exacte dont on procède actuellement? J'espère qu'il peut obtenir une espèce de promesse à l'effet que, sauf dans certains endroits où la chose est absolument impossible, les incidents auxquels M. Pickersgill a fait allusion ne se répèteront pas. Pourrions-nous obtenir une déclaration de nature technique pour notre prochaine réunion?

M. PICKERSGILL: Je crois que nous pourrions également l'obtenir du Bureau des gouverneurs. C'est réellement lui que cela regarde.

M. LAMBERT: Je vous obtiendrai cela. Cependant, le président a dit que la prochaine réunion aura lieu demain et cela ne donnera pas suffisamment de temps.

Le PRÉSIDENT: Il semble difficile d'apprécier qu'elle sera l'ampleur de cette enquête. Si le Comité a l'intention d'étudier à fond ce sujet, pendant quelques assemblées, nous devons songer à la possibilité de présenter au moins un rapport intérimaire.

Nous espérons pouvoir compléter tout notre travail. Il existe une chose au sujet de laquelle nous devons prendre une décision bientôt, et je songe à la procédure que nous adopterons au sujet de notre rapport à la Chambre. C'est pourquoi j'ai parlé d'une réunion demain, au lieu de la semaine prochaine.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président je ne crois pas qu'il sera possible du tout de terminer en peu de temps notre étude de cette question-là parce que, comme nous l'avons vu par le court débat que nous venons d'avoir, le sujet est chargé de complications.

Pour ma part, je n'ai aucune objection à ce que nous présentions un rapport intérimaire, peut-être à la suite d'un autre jour de discussion et que nous déclarions que nous continuons d'étudier l'article 101 et les problèmes connexes. Entre-temps, je propose que nous fassions rapport sur le reste de la loi parce que, je suppose, à la fin, nous désirerons ajouter un article distinct à la loi. Il se peut que nous ayons à retarder l'adoption de la mesure jusqu'à la prochaine session du Parlement.

M. AIKEN: J'abonde dans le même sens que M. Pickersgill. La partie de la loi qui relève du directeur général des élections est terminée. Il s'agit des règles se rapportant aux candidats et pour autant que je sache, les modifications de formules ou autre chose. Il s'agirait de quelque chose d'entièrement différent, la compétence des candidats lors de l'élection.